

Je croyais que le parti conservateur s'était toujours intéressé à la stabilisation de la monnaie. J'ai toujours cru que leur parti était celui des devises fortes, et je pensais qu'il préconisait la stabilisation de l'argent. D'autre part, la rumeur voulait récemment que le ministre des Finances ait demandé aux banques de réduire de 2 p. 100 leur actif liquide afin que le gouvernement puisse avoir de quoi verser aux agriculteurs les 200 millions de dollars en avances en espèces. Assurons-nous du moins d'avoir au Canada des réserves d'or suffisantes, et payons cet or, afin que nous puissions insuffler une nouvelle vie à la grande industrie de l'extraction de l'or. Nous devrions établir un prix de \$50 pour cet or, et ne pas nous occuper des États-Unis. Que le ministère des Affaires extérieures s'occupe des États-Unis, c'est bien, mais soyons des Canadiens et commençons à nous occuper de nous. Bâtissons notre pays sur les biens que nous avons, et nous en avons beaucoup.

L'un des grands biens d'importance secondaire que nous avons au Canada, c'est notre main-d'œuvre. Notre pays ne sera fort et riche que le jour où il donnera du travail à tous les Canadiens qui veulent travailler. Cela n'existe pas dans le moment. Je dis que ce sont là quelques-unes des questions électORALES. Beaucoup d'autres seront soulevées lors de cette campagne électorale. J'espère seulement que cette promesse de tenir des élections ne s'ajoutera pas à la liste des promesses que le premier ministre a faites mais n'a pas tenues. C'est certes un engagement qu'il a pris envers le peuple canadien. Je crois qu'il a une autre obligation à remplir, envers les membres du Sénat qui lui ont rendu la monnaie de sa pièce. J'espère, monsieur le président, que ce ne sera pas une autre des promesses non remplies du premier ministre dont on a parlé si souvent depuis quatre ans.

M. Matheson: Le député sait-il que d'après une nouvelle publiée dans le *Journal d'Ottawa* du 16 mai 1957, M. Diefenbaker, parlant à Carman (Manitoba) avait demandé une réforme du Sénat, afin que celui-ci ne suive plus aveuglément les directives du gouvernement, et qu'il préconisait aussi un raffermissement des pouvoirs des comités parlementaires pour leur permettre d'obtenir des renseignements? L'honorable représentant le sait-il?

M. Peters: Non, je n'étais pas au courant, monsieur le président, et mon ignorance ne m'étonne pas car je n'ai pas suivi cette question de très près. Le parti que je représente et auquel je suis lié depuis longtemps...

M. Drysdale: Au fait, de quel parti s'agit-il?

[M. Peters.]

M. Peters: Le PSD, et j'espère que le député qui pose cette question est lié à son parti depuis aussi longtemps que moi, je suis associé au mien. Le PSD s'est toujours dit d'avis que nous ne pouvons pas réformer le Sénat, qu'il faudrait l'abolir. Permettez-moi de donner un exemple, monsieur le président. A la première rangée des banquettes ministérielles siège un député qui est âgé de plus de 75 ans. A mon avis, ce député a plus d'intelligence que tous les députés de l'arrière-ban pris en bloc. Un des sénateurs avec qui j'ai été souvent en désaccord et que je n'ai pas appuyé est maintenant âgé de 84 ans. A mon avis, monsieur le président, l'âge ne peut servir de critère pour une réforme du Sénat. Si la réforme qu'on a laissé pressentir n'est pas opérée de cette façon—et si j'ai parlé de l'âge, c'est uniquement en raison du sort qu'on a fait à certains de nos juges—le premier ministre devrait nous dire, avant la fin de la session, quel genre de réforme il préconise.

J'ai été content d'entendre soulever la question, monsieur le président. Cependant, cela ne m'a pas surpris, car je sais que le parti libéral ne tient pas à se débarrasser du Sénat. Il a mis 30 ans à cette réalisation. Il ne tient pas tellement à une telle réforme. Par conséquent, c'est le parti conservateur qui a dû tourner son attention vers une réforme. La population, à mon sens, sera fort intéressée par les arguments qu'il fera valoir pour justifier la réforme du Sénat, question qui sera sous très peu la toile de fond de notre lutte électorale à travers le pays.

M. Herridge: Je pose la question de privilège, monsieur le président. J'ai réfléchi aux droits du Parlement, monsieur le président. On m'a appris que l'honorable représentante de Niagara-Falls sera couronnée princesse samedi prochain. Elle portera le titre de princesse Ya-Go-Da-Dia-Se, ce qui veut dire, en français: «Elle parle au nom des autres». Quelques aspects de cet honneur me préoccupent fort. Vu l'attitude que l'ancien gouvernement canadien a adoptée au sujet des titres acceptés par des Canadiens, l'honorable représentante violera-t-elle le droit canadien en acceptant ce titre? En deuxième lieu, j'aimerais savoir si elle sera contrainte de quitter son siège en raison de son élévation au titre d'altesse. Si elle n'y est pas obligée, devrait-elle inscrire son nouveau nom et son nouveau titre sur la liste? Si j'ai posé la question de privilège, c'est que l'affaire m'a inquiété pendant quelques minutes.

M. Argue: J'aimerais formuler quelques observations...

M. Drysdale: Se rattachent-elles à la question de privilège?